

## SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN



## Livre

## MÉDIATIONS : LES ATELIERS SILENCIEUX DE LA DÉMOCRATIE

De Jacques Faget

Érès - 2010, 419 pages

Dans le superbe article qu'elle a écrit pour *Après-demain*<sup>1</sup>, Nathalie Chapon<sup>2</sup> ose placer la médiation sous le thème de la poétique.

De son côté, Jacques Faget écrit : « *l'intelligence est silencieuse quand elle recherche la concorde* ». En comparant le travail du médiateur à celui de son grand-père forgeron, le spécialiste et praticien de la médiation qu'il est conforte l'approche originale et tellement juste de Nathalie Chapon. Qui a conduit une médiation y voit non seulement la poésie, mais aussi de la magie opérer quand un conflit a priori insoluble est réglé.

Jacques Faget procède à une revue précise et détaillée des « écoles » de médiation et des champs d'application de cette technique. Il décrit les origines de la médiation et souligne la multiplicité de ses acceptions.

Le débat sur la place de la médiation dans le système de régulation de la société est également mis en exergue. Pour les uns, la médiation est un moyen de s'émanciper du poids et du coût de la machine judiciaire et de « privatiser » les relations sociales. Pour les autres, la médiation n'est qu'un nouvel avatar des techniques d'emprise d'une partie (majoritaire) de la société par une autre (minoritaire). Le mot n'est pas prononcé, mais il est alors bien question d'aliénation.

Le lecteur apprendra que la première médiation politique moderne est réputée être celle qui a abouti aux traités de Münster et d'Osnabrück, plus connus (?) par les écoliers français sous le nom de Traité de Westphalie (24 octobre

1648) qui mit fin à la guerre de Trente Ans. Ce sont deux « médiateurs », un cardinal futur pape et un ambassadeur – celui de Venise –, qui mirent au point et en œuvre une technique réunissant les principaux critères de la médiation. Cette technique fut conceptualisée par un ambassadeur hollandais<sup>3</sup> au service du roi de France. Dans son ouvrage, un chapitre intitulé « De la médiation et des Ambassadeurs médiateurs » énonce des recommandations pour réussir une médiation. Les méthodes préconisées sont encore d'actualité.

Jacques Faget passe en revue un nombre important d'auteurs de toutes origines qui ont contribué à dresser un tableau complexe « des » médiations. Il classe les méthodes de médiation en trois groupes<sup>4</sup> : la négociation raisonnée, la médiation transformative et la médiation narrative. Les autres<sup>5</sup> en découlent.

Tout en affirmant sa confiance en la médiation, il ne passe pas sous silence les difficultés de mise en œuvre auxquelles elle est confrontée, les rivalités qu'elle suscite avec d'autres professions comme celles d'avocat, de magistrat, d'enseignant, et la concurrence parfois féroce que se livrent les médiateurs sur un marché encore très étroit.

C'est aussi la transformation des relations sociales qui met la médiation sur le devant de la scène. La volonté d'émancipation des citoyens vis à vis du poids des institutions favorise la recherche de solutions aux conflits qui ne sollicite pas l'appareil judiciaire ou administratif. Il y a là un enjeu démocratique fort. En effet, soit la médiation est une forme d'échappatoire et traduit la privatisation des relations sociales et

professionnelles, soit elle est un outil et un vecteur de modernisation de la fonction régaliennne de l'État et de la démocratie en général.

Sans remettre en cause l'idée que le processus de médiation est applicable quelle que soit la nature du conflit à traiter, plusieurs champs spécialisés sont analysés : les médiations politiques, les médiations environnementales, les médiations judiciaires, les médiations familiales, les médiations citoyennes, interculturelles et sociales, les médiations scolaires, les médiations commerciales et d'entreprise et les médiations sanitaires. Cette simple énumération souligne que peu de processus relationnels échappent au conflit, voire au litige<sup>6</sup>, et aussi que la médiation, aussi limitées soient ses capacités d'intervention, a devant elle de vastes perspectives.

À l'heure où les occasions de confrontation se multiplient, la médiation peut jouer un rôle essentiel dans la compréhension de uns par les autres, et, par voie de conséquence, dans la pacification des relations. Une démocratie réelle n'est-elle pas le reflet d'un corps social aussi apaisé que possible ?

Guy Snanoudj

1. « La Justice en perspectives », N° 30NF, juillet 2004, page 27.

2. Conseiller à la Cour d'appel de Montpellier, conseiller référent médiation.

3. Abraham de Wicquefort (1606 – 1682).

4. Page 171 et suivantes.

5. Le modèle *problem solving*, celui de la négociation raisonnée, le modèle transformatif, le modèle narratif, le modèle systémique, et une combinaison de ces modèles avec une hybridation empirique.

6. Entendu comme un conflit soumis à un tribunal.